



Adresse & Siège Social :

Comité Auvergne-Rhône-Alpes Tir à l'Arc
CS 92013
38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

🌐 : www.tirarc-auvergnerhonealpes.fr

✉ : secretariat@tirarc-auvergnerhonealpes.fr

☎ : 04 74 19 16 15

Permanences tous les matins de (9h30 à 12h30)
et Lundi et Jeudi après-midi (14h00 à 16h30)

DESTINATAIRES :

Pour Action :
Tous les Présidents de Clubs
Comité Directeur

Pour info :
Présidents Comités Départementaux

Bourgoin, le 07 février 2020

OBJET : Convocation Assemblée Générale 2020 (Convocation – Ordre du jour – Délégués FFTA)

Chères Présidentes, Chers Présidents, Cher(e)s Archer(e)s,

J'ai le plaisir de vous convier à notre prochaine Assemblée Générale qui se déroulera :

**DIMANCHE 1^{ER} MARS 2020 à partir de 9h
à St Paul en Jarez (42)**

DOMAINE DE LA BAROLLIERE
2250 Route de la Barollière,
42740 Saint-Paul-en-Jarez
Coordonnées GPS : 45°28'03.05" N 4°33'17.83" E

Cette Assemblée Générale, en plus des rapports statutaires, sera électorale pour désigner les délégués régionaux représentant les clubs à l'AG de la FFTA du mois de mars 2020. Vous trouverez la procédure ci-après.

Une mise à jour de nos statuts et du règlement intérieur et sera mise au vote afin de faciliter la tenue de notre prochaine AG électorale.

Le comité directeur vous propose un atelier – débat STRUCTURATION LABELLISATION EQUIPEMENTS

Nous espérons votre présence. Conformément à nos dispositions statutaires, je vous rappelle que **si vous ne n'êtes pas disponible**, vous ne pouvez **DONNER POUVOIR QU'À UN SUPPLÉANT LICENCIÉ OBLIGATOIREMENT DANS VOTRE CLUB**. Nous demanderons aux suppléants qui seront désignés par leur club de présenter leur licence (en cours de validité) lors de l'émargement des listes, ainsi que leur pouvoir signé par le (ou la) Président(e) du club.



1/AG

Les **documents préparatoires** à notre AG vous seront envoyés avant le 26 février par mail. Vous pourrez aussi trouver le bilan des commissions sur notre site internet.

2/ DÉSIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LES CLUBS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFTA(en référence aux articles 9.5 des statuts de la FFTA)

Le Comité Auvergne-Rhône-Alpes est habilité à élire les délégués des groupements sportifs à l'Assemblée Générale de la **FFTA** qui se tiendra le **28 mars 2020** à Paris :

D'après les nouveaux statuts de la FFTA, le nombre de délégués régionaux à élire est fixé à l'article 9.5 suivant :

De 7001 à 9000 (licenciés), 6 délégués minimum avec un maximum de 10

Nous vous rappelons également, que de par nos statuts,(article 7.4 , point 3) :

Un candidat élu au titre de délégué (ou suppléant) départemental ou pluridépartemental ne peut être candidat à l'élection de délégué régional.

a /Dépôt de candidature

Les personnes intéressées sont invitées à adresser, au plus tard le **15 FEVRIER 2020** au secrétariat du comité, le formulaire de candidature au poste de délégué ci-joint.

b/Conditions de candidature

- Posséder la licence 2020
- Avoir atteint la majorité légale
- Jouir des droits civiques et politiques
- Ne pas avoir fait l'objet de mesure disciplinaire par la Fédération ou les organismes de 1^{ère} instance pendant une période de 5 années précédant la date de l'Assemblée Générale.

ELECTION DES DELEGUES A L'AG DE LA FFTA

Envoi d'appel à candidature	07 février 2020
Date limite de retour des candidatures	15 FEVRIER 2020
Vote par scrutin à bulletin secret	1^{ER} MARS 2020
Dépouillement et résultats	1^{ER} MARS 2020

Dans l'attente de nous retrouver,

Je vous prie d'agréer, Chères Présidentes, Chers Présidents, Cher(e)s Archer(e)s, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Evelyne GLAIZE

Présidente Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Tir à l'Arc

PJ : *Ordre du jour*

Pouvoir + Bulletin de candidature Délégués FFTA

Plan Accès

ASSEMBLEE GENERALE

Dimanche 1^{er} mars 2020 – A partir de 9h

ITINERAIRE ET ACCES

Domaine de La Barollière
2250 Route de la Barollière
42740 Saint-Paul-en-Jarez

Coordonnées GPS : 45°28'03.05" N 4°33'17.83" E

Depuis Lyon :

- Autoroute A47
- Sortie n° 13 LA GRAND CROIX
- Suivre la direction Saint Paul en Jarez-Pélussin sur environ 4 km
- Dans le village de SAINT-PAUL-EN-JAREZ, tourner à droite direction "Le Bourg - Hôtel de Ville".
- Puis, prendre à droite direction SAINT-CHAMOND
- Suivre cette route pendant 2,5 km : traverser le premier hameau de Marcieux et continuer jusqu'à celui de LA BAROLLIERE
- L'entrée du Domaine est à la fin du lieu-dit sur la droite après un mur bordé de cèdres

Depuis Clermont / Saint-Etienne :

- Autoroute A47
- Sortie n° 16 SAINT CHAMOND CENTRE
- Direction L'homme et Fonsala sur environ 2 km –
- Sortie L'Horme - Au rond-point de La Maladière, suivre la direction Fonsala - Il reste 4 km –
- Vers Renault, tournez à gauche en direction de SAINT- PAUL-EN-JAREZ.
- Après la Zone Industrielle du coin et la déchetterie, prendre à gauche la direction Saint-Paul-en-Jarez.
- Suivre la route de campagne sur 2 km jusqu'au hameau de LA BAROLLIERE.
- L'entrée du Domaine est à gauche juste après la maison au toit pointu

